



## Différence faite entre avertisseurs et détecteurs de radars ?

Par **cavewoman**, le **01/11/2009** à **09:42**

Bonjour,

J'aimerais savoir si les forces de l'ordre font bien la différence entre les avertisseurs de radars marchant au GPS (qui seraient légaux d'après certaines marques) et les détecteurs de radars sans GPS qui sont tout à fait illégaux et qui peuvent entraîner amende et même la confiscation du véhicule selon le Code de la Route ?

Merci d'avance pour votre réponse informée.

Chris

Par **Tisuisse**, le **01/11/2009** à **13:42**

Bonjour,

Les avertisseurs de radars sont des appareils fonctionnant avec le GPS. Ils ne préviennent que pour les radars automatiques car les emplacements de ces RA sont intégrés à la carte GPS. Ils ne préviennent pas pour les radars embarqués (jumelles, hiboux et autres Mesta) placés au bord de la route. Ces informateurs de radars sont autorisés.

Les détecteurs de radars sont des appareils qui captent les ondes des radars fixes, que ces derniers soient automatiques ou embarqués, en émettant une onde radio. Ils sont interdits car

ils peuvent perturber les prises de mesure de vitesse.

Est-ce plus clair dans votre esprit ?

Par **frog**, le **01/11/2009** à **13:48**

[citation]J'aimerais savoir si les forces de l'ordre font bien la différence (...)[/citation]  
Oui. Au pire, il suffit de leur expliquer la différence.